

CONSEIL avril 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre l'ADMR et la CNE. La subvention pour le portage des repas était attribuée par l'ancienne communauté de communes de St Bonnet le Château, après une année de transition la CALF ne prend plus en charge ce dossier. Le montant de subvention à attribuer pour Merle Leignec est de 459 euros soit 1.44/habitant. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir.

Adressage : le conseil municipal valide le contrôle fait pour l'attribution des numéros d'adressage sur les voies attribuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée